

chiite Amal au Sud-Liban, victoires qui auraient ravivé le goût du défi chez les jeunes Palestiniens.

La fragile coalition du gouvernement israélien a été sérieusement ébranlée en février et mars 1987 lors d'un débat sur la tenue d'une conférence internationale de paix. En visite aux États-Unis, le premier ministre Shamir a soutenu qu'une telle conférence ne pourrait remplacer les négociations directes entre l'Égypte, Israël, la Jordanie et les représentants des Palestiniens vivant dans les territoires. Le Secrétaire d'État américain Shultz n'était pas du même avis : selon lui, il fallait prendre en considération toute initiative susceptible d'aboutir à un dialogue direct entre les Arabes et les Israéliens, y compris une conférence internationale. Au même moment, le ministre des Affaires extérieures Shimon Perez était en Égypte pour s'entretenir avec le président Moubarak. Il a déclaré qu'il favorisait toujours la tenue d'une conférence internationale qui servirait de bref prélude à des négociations directes, et il a tenté, avec les représentants égyptiens, d'estomper certaines divergences concernant la participation des Soviétiques à la conférence, la durée de cette dernière et la représentation palestinienne. M. Perez est rentré au pays avec la promesse que les deux gouvernements feraient pression pour qu'ait lieu en 1987 une conférence internationale susceptible de déboucher sur des négociations directes entre les parties.

La position actuelle du Canada

Le gouvernement canadien s'est toujours dit favorable à l'indépendance et à l'intégrité du peuple israélien à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Il n'accepte cependant pas qu'Israël se soit emparé de la Ville Sainte de Jérusalem. Le Canada reconnaît par ailleurs le droit légitime du peuple palestinien à une patrie en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, actuellement occupée par les troupes israéliennes, et il entretient des relations diplomatiques avec l'OLP (à un niveau inférieur à celui d'ambassadeur); toutefois, il ne reconnaîtra officiellement l'Organisation que si celle-ci renonce au terrorisme et admet le droit